

GUIDE-LINE RAPPORT 30 SEANCES

Conseils pour la rédaction du rapport concernant la poursuite de la psychothérapie après 30 séances.

De manière générale, le rapport doit être aussi **concis** que possible, avec des éléments clairs, simples et facilement accessibles à des non-spécialistes. Seuls les **éléments nécessaires** à l'évaluation de la poursuite de la psychothérapie doivent être transmis. Le rapport doit pouvoir être transmis au patient (ou à son représentant légal).

Le rapport doit montrer :

- L'indication à la psychothérapie :
 - L'efficacité de la psychothérapie / la nécessité de la poursuite
-

Anamnèse / symptômes au début de la thérapie (3-4 phrases).

- Nommer les éléments anamnestiques nécessaires à la compréhension du tableau clinique (variables en fonction de la situation) par ex. pathologies psychiatriques familiales, traumatismes, éléments marquants de la petite enfance en lien avec le tableau actuel, hospitalisations, etc..
- Préciser les symptômes, l'observation au début de la prise en charge, la sévérité du tableau clinique (qui seront en lien avec le diagnostic)

Évaluation diagnostique (avec codes CIM).

- Lister les diagnostics avec codes CIM 10 et sévérité
- Ne communiquer que des éléments connus par le patient (ou responsable légal)

A-t-on connaissance de thérapies antérieures ? Oui /Non

Si oui, quelles sont-elles ?

- Si connus, indiquer le nom du thérapeute, la date, la durée, le motif de consultation.

Type et cadre de la thérapie actuelle (mots-clés).

- Préciser le setting (individuel / famille / groupe)
- Préciser la fréquence

- Préciser s'il y a d'autres suivis parallèles en lien avec la problématique.

Déroulement de la thérapie jusqu'à ce jour, indication de poursuite de la thérapie et objectif.

- Déroulement :
 - décrire très brièvement la demande et adhésion du patient à son ttt.
 - Décrire les résultats /améliorations obtenus ou en cours de travail
 - Décrire les symptômes résiduels et leur impact sur la vie quotidienne.
- Poursuite et objectifs :
 - Mentionner les bénéfices attendus du ttt : amélioration symptomatique, meilleure adaptation sociale, professionnelle...
 - Montrer les risques en cas d'arrêt : de rechute, de chronicisation, d'hospitalisation, de suicide, incapacité de gain.

Proposition pour la suite de la procédure : fréquence des séances, durée probable, évaluation du pronostic :

- Demander la prolongation et mentionner que la durée pourra être ré-évaluée dans 6mois / 1 année.
- Mentionner que la fréquence pourrait être modifiée en fonction de l'évolution (à la hausse ou à la baisse).
- Formuler un pronostic selon l'évaluation du fonctionnement. En règle générale, le pronostic doit être bon, favorable ou excellent. La question de l'indication peut se poser si le pronostic est plus mitigé.